



## Séance du 14 décembre 2010

L'an deux mil dix, le quatorze décembre, le Conseil Communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle des fêtes de SAINT GENES DE LOMBAUD, sous la présidence de Monsieur LE GOREC, Président.

**PRESENTS (36):** **BARON :** Emmanuel LE BLOND DU PLOUY. Manuel ALONSO. **BLESIGNAC** Jean-François THILLET. André FAURE. **CREON :** Sylvie DESMOND. Pierre GACHET. Pierre GREIL. Jean SAMENAYRE. Jean-Marie RAMBAUD. Mathilde FELD **CROIGNON :** Patrick BONNIER. **CURSAN :** Jean-Pierre SEURIN. **HAUX :** Bernard LE GOREC. Jacques PERCHERON. **LA SAUVE MAJEURE :** Alain TERRAZA. Jacques BORDE. Annie BRAGATTO. Dany CREPEAUX. **LE POUT :** Marcel COURBERES. Michel NADAUD. **LIGNAN DE BORDEAUX :** Françoise GUIMON. Valérie CHAMPARNAUD. Jean-Michel BEGEY. **LOUPES :** Michel GAUTIER. Fabrice BENQUET. **MADIRAC :** Michèle BOUTANT. **SADIRAC :** Jacky VERDIER. Jean-Louis MOLL. Alain STIVAL. Patrick GOMEZ. Jean-Louis PREBOT. Laurent GUIGNES. Jean-Louis CLEMENCEAU. **ST GENES DE LOMBAUD :** Jean-Michel DOUENCE. **SAINT- LEON :** Nicolas TARBES. Christine CHARPENTIER.

**EXCUSES (4):** **CREON :** Pierre HUGUET. **CROIGNON :** Frédéric COUSSO. **CURSAN :** Dominique RONDET. **MADIRAC :** Jean Michel PASZAK.

**ABSENTS (3)** **BARON :** Xavier SMAGGHE **HAUX :** Nathalie AUBIN. **ST GENES DE LOMBAUD :** Jean- Claude JABIOL.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Jean Michel DOUENCE, Vice Président de la Communauté de Communes, Maire de SAINT GENES DE LOMBAUD.

### **1) Intervention du Cabinet URBANIS - Présentation du diagnostic préalable à l'OPAH**

Monsieur le Président présente M. Sébastien DIVANAC'H et Mme Marie JANVIER du cabinet URBANIS de leur présence.

Un diaporama synthétique de la situation est ainsi présenté

#### **a)Le territoire des 12 communes de la CCC est caractérisé par une forte attractivité résidentielle :**

- accueil soutenu de nouveaux habitants : plus de 50% des ménages sont arrivés depuis moins de 3 ans
- taux annuel moyen de croissance de la population : + 2,5% Gironde : 1,1%

*L'enjeu majeur est ainsi d'accompagner le développement démographique en anticipant les besoins en logement*

**b) L'offre de logement est en décalage avec les besoins**

6000 logements dont 90 % de résidences principales  
Faible vacance : 3,7 % (5,5 % en Gironde)  
73 % de propriétaires occupants (50 % en Gironde)  
Marché orienté vers l'accession à la propriété  
Des nouveaux arrivants extérieurs au territoire  
Insuffisance de l'offre locative par rapport à la demande  
Des besoins spécifiques de location à caractère social sans réponse  
(CMP, CIAS, demandes auprès des communes...)  
Un parc de logements inadaptés aux évolutions de la population :  
vieillesse et baisse de la taille des ménages

***L'enjeu sera de diversifier l'offre de logements pour répondre aux nouveaux besoins***

**c) Des difficultés sociales concernent plus de la moitié des ménages**

Un revenu médian inférieur à la moyenne départementale (revenu annuel de 18 721 € par unité de consommation en 2008)  
3500 ménages modestes et pauvres  
2400 propriétaires occupants (61 % des PO contre 54 % en Gironde)  
1020 locataires du parc privés (85 % des locataires privés contre 70 % en Gironde)  
650 propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah  
Une vingtaine de situations d'habitation dégradées connues par l'ARS, le CIAS et la MSA.

***L'enjeu sera d'accompagner fortement durant l'OPAH les ménages en difficulté***

**d) Un logement sur cinq n'a pas tous les éléments de confort**

Soit 1150 logements avec 900 propriétaires occupants et 250 locataires du parc privé  
Un logement sur quatre date d'avant 1948 (1 000 propriétaires occupants-500 locataires du parc privé)  
310 logements repérés lors de l'enquête de terrain nécessitent visiblement des travaux  
Un fort besoin de mise aux normes des assainissements individuels

***L'enjeu sera de lutter contre l'inconfort, améliorer thermiquement les logements et mettre aux normes les assainissements individuels***

**e) Cas d'espèces**

A Créon poursuivre la valorisation de la bastide : Un potentiel de 50 logements repérés et une problématique de remobilisation de logements vacants au-dessus des commerces  
A La Sauve-Majeure (potentiel de 40 logements repérés) : régler le problème routier de la RD 671

***En conclusion les principaux enjeux repérés pour conduire l'OPAH restent l'amélioration de l'habitat pour les propriétaires occupants et l'adaptation de l'offre à la demande locative***

***Ils peuvent être résumés comme suit, dans un ordre de priorité décroissante***

- Aide aux propriétaires occupants (PO) modestes
- Lutte contre l'habitat indigne PO
- Amélioration thermique des logements PO
- Mise aux normes des assainissements individuels
- Production de logements à loyers conventionnés à caractère social, réponses aux besoins spécifiques
- Maintien à domicile des personnes âgées
- Lutte contre la vacance dans les centres anciens : accompagner la réhabilitation dans les centres anciens.

Monsieur le Président remercie les membres d'URBANIS pour leur présentation

## 2) Intervention de Messieurs BEGEY et BONNIER - Présentation du cadre d'actions communautaires pour l'agenda 21

Messieurs BEGEY et BONNIER remettent à chaque Conseiller Communautaire le document récapitulatif du cadre d'actions communautaires qui doit être considéré comme pluriannuel.

Ils exposent ensuite les enjeux et les actions et précisent qu'une première évaluation financière action par action /année par année (qui sera par ce fait prise en compte dans les budgets) sera engagée en janvier 2011 (étant entendu que ce cadre est évolutif et devra être réajusté périodiquement selon la circonstance)

### • Premier Enjeu: Promouvoir les initiatives éco-responsables et durables locales

#### NOM DE L'ACTION

Animation et coordination d'un réseau de Référents Développement Durable à l'échelle intercommunale

Accompagnement des associations locales dans l'élaboration des projets éco-responsables

La valorisation des manifestations durables communales: Exemple - le salon annuel DD de Baron

La mise à disposition d'outils de communication communautaires à disposition des partenaires locaux-

La création d'une base de données "DD" à l'échelle intercommunale -

### • Deuxième Enjeu: Sensibiliser à la maîtrise des différentes énergies

#### NOM DE L'ACTION

La participation à un parcours théâtral sur le DD dans le cadre de la semaine du DD

Le subventionnement de l'association délégataire Océan et la Maison du Patrimoine Naturel

Les ateliers de "bonnes pratiques"

Les permanences Espaces Info Eau-Energies sur le territoire communautaire

La sensibilisation des usagers et principalement des bénéficiaires de minima sociaux aux maîtrises de l'énergie

L'aide à la gestion "des ressources" des espaces communaux

La dématérialisation de l'administration communautaire

La valorisation des déchets dans la collectivité

L'instauration du tri des déchets dans les locaux des associations "dites" DSP et du siège administratif de la CDC -

Une aide communautaire dans la régulation des déchets pour les entreprises locales

La réduction de la consommation d'eau dans les équipements intercommunaux

La vaisselle réutilisable

Les manifestations éco-responsables à l'échelle

### • Troisième enjeu: Organiser des modes de transports collectifs et réduire les déplacements

#### NOM DE L'ACTION

Le transport à la demande: le partenariat avec AITT -La mutualisation des moyens de transport à l'échelle intercommunale

Le système de co-voiturage

La valorisation des transports doux à travers la piste cyclable Roger Labépie

La création d'un collectif de réflexion sur la liaison CDC -CUB

### • Quatrième enjeu: La préservation des ressources

#### NOM DE L'ACTION

La mutualisation des achats de fournitures administratives pour les communes du territoire

La réalisation d'un inventaire de la faune et la flore du territoire

Insérer une rubrique sur le Portail Internet recensant l'ensemble des aides relatives à l'éco-construction

Accompagnement des citoyens souhaitant réaliser des logements durables

L'accompagnement des communes dans la réduction de l'utilisation de pesticides dans l'entretien de leurs espaces verts et développer l'usage du compostage collectif

L'introduction des clauses environnementales et équitables dans les marchés publics et les appels d'offres de la collectivité

L'intégration de la démarche HQE dans toutes les nouvelles réalisations communautaires

L'amélioration énergétique des bâtiments intercommunaux

● **Cinquième enjeu : La promotion et le développement de l'économie locale**

La réalisation de l'étude OPAH sur le territoire intercommunale

La création d'une zone d'activités industrielles écologiques (ou spécialisée dans le Développement Durable)

La réalisation d'un PLU intercommunal

La promotion d'une offre touristique "éco-responsable"

L'aide au développement de l'agriculture locale

L'exonération de la taxe foncière sur le foncier non bâti pour l'agriculture biologique

Le soutien et la valorisation des AMAPS et groupes similaires apparentés

La réduction de la fracture numérique sur le Créonnais: les travaux de Gironde Numérique

La mise en place à l'échelle du Sytecem d'un projet collaboratif sur la mise en place du télé-travail

L'accompagnement du centre-socio-culturel dans la création d'une épicerie solidaire

Le portage de repas à domicile: un projet géré par le CIAS

La valorisation du réseau local des partenaires issus "du milieu économique sociale et solidaire" du Créonnais et du milieu associatif

● **Sixième enjeu: Encourager et favoriser la participation citoyenne**

La création du comité consultatif d'appui du Créonnais

Les rencontres citoyennes

La communication "des avancées durables" communautaires grâce à l'outil multimédia

**3) Adoption du compte-rendu du 16 novembre 2010 à Sadirac**

Celui ci, après lecture commentée et précision de M. Nicolas TARBES (il convient de lire dans la rubrique 5.1 : *M. Nicolas TARBES propose que M. le Président rencontre le Conseil d'Administration de LJC au lieu de M. Nicolas TARBES propose de rencontrer le Conseil d'Administration de LJC*) est adopté à l'unanimité.

**4) Agenda 21 - Validation du cadre d'Actions AGENDA 21 (délibération 44/12//10)**

Monsieur le Président rappelle que le cadre d'actions communautaires au titre de l'agenda 21 vient d'être présenté par M. BEGEY et BONNIER. Les membres de l'Assemblée ont donc déjà pris connaissance du dossier.

M. le Président propose de valider ledit cadre d'actions communautaires.

Après avoir entendu l'exposé de MM BEGEY et BONNIER, Mme FELD ajoute que si la Communauté de Communes du Créonnais sollicite une subvention auprès du Conseil Général, cela implique l'abondement de certaines sommes au budget.

Confirant les propos de Mme FELD, monsieur le Président précise que la fiche financière proposée dans le rapport d'activités 2010 pour l'année 2011 en annexe de toute demande auprès du CG 33 ne constitue qu'une prévision, qui devra être validée lors du débat d'orientations budgétaires.

M. BEGEY précise qu'il est effectivement possible de ne pas réaliser tout ou partie de certaines actions avec le risque que le Conseil Général reconsidère son aide, au regard des engagements de l'Agenda 21 du département.

L'Agenda 21 reste un cas particulier de financement du département,

Les critères d'attribution sont différents des subventions habituelles, et si le budget communautaire prévoit une modulation (liée aux circonstances) des fonds attribués à la réalisation des actions, la subvention sera toutefois maintenue car elle est dévolue au ½ poste créé pour mener à bien les actions de Développement Durable.

***Le Conseil Communautaire, le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents***

*Vu l'ensemble des réglementations européennes et internationales en faveur d'une croissance durable, respectant l'environnement ; et notamment la déclaration de Rio, et l'Agenda pour le XXI<sup>e</sup> siècle qui consacre le rôle central des collectivités locales dans la poursuite des objectifs du développement durable,*

*Vu la législation française, et notamment le Grenelle de l'Environnement,*

*Considérant que le plan d'actions ainsi présenté, élaboré après concertation de la population lors d'ateliers, de réunions publiques ou de questionnaires, répond aux axes stratégiques tels que déterminés suite au diagnostic du territoire.*

*Considérant que les actions seront mises en œuvre, de manière transversale, soit directement par les services communautaires, soit avec des partenaires, dans le cadre d'une charte de concertation.*

*Vu la liste des 6 enjeux pour 46 actions intégrées dans le dossier de l'agenda 21 de la Communauté de Communes du Créonnais,*

*Vu les conclusions du rapport d'activités 2010*

***Décide :***

*- D'approuver l'agenda 21 tel que présenté*

*- De s'engager à mener les actions déterminées pour répondre aux axes de développement durable de la commune*

## **5) Contrat Enfance Jeunesse – Délégation de signature à M. le Président (délibération 45/12//10)**

### *Préambule explicatif*

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Depuis 2006, la Communauté de Communes du Créonnais a contractualisé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde un Contrat Enfance Jeunesse (2010.2013) pour le développement des services en direction des familles.

Le contrat enfance répond à un triple objectif : - de qualité des modes d'accueil grâce au niveau important de l'aide apportée et au contrôle actif de son emploi par les Caf ; - d'universalité par la couverture de la totalité de la population, quel que soit le statut professionnel de la mère ; - de cohérence et d'équité dans le niveau de la charge financière résiduelle pesant sur les familles.

Le contrat enfance se caractérise comme : - un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre les caisses d'allocations familiales et les municipalités ; - la promotion d'une politique d'action sociale globale et concertée en faveur de l'accueil des enfants résidant sur le territoire des municipalités contractantes

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le principe du renouvellement d'un CEJ couvrant l'ensemble du territoire intercommunal et de donner l'autorisation au Président de signer ledit contrat sachant qu'il pourra être signé en 2011 avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*Le Conseil Communautaire adopte cette proposition et charge M. le Président de signer tout document afférent à ce Contrat.*

**6) Liste des associations et des manifestations d'intérêt communautaire pour l'année 2011  
(Délibération 46/12/10)**

Monsieur le Président rappelle l'extrait de l'annexe sur l'intérêt communautaire du 1<sup>er</sup> juin 2005

**G2- Soutenir par subventions de fonctionnement des clubs sportifs, des associations culturelles ou de loisirs dont la liste sera arrêtée annuellement par le Conseil Communautaire.**

Sont définies comme étant d'intérêt communautaire :

Les clubs sportifs, les associations culturelles ou de loisirs dont l'activité est exclusive sur le territoire communautaire et dont les actions s'adressent prioritairement aux jeunes de ce territoire. Elles devront s'engager en contre partie à appliquer une tarification réduite spécifique à leurs adhérents ayant un domicile sur le territoire communautaire.

*Le Conseil Communautaire dressera à la fin de chaque année civile la liste des associations répondant à ces critères et pouvant permettre l'attribution d'une subvention.*

**G3- Soutenir financièrement les manifestations annuelles promouvant l'identité du territoire communautaire**

Sont définies comme étant d'intérêt communautaire :

*Les manifestations sportives, culturelles, de loisirs qui mettent en évidence l'identité du territoire communautaire et en valorisent l'image. Le conseil communautaire dressera chaque année la liste des manifestations répondant à ces critères et pouvant permettre l'attribution d'une subvention.*

Monsieur le Président rappelle également qu'en 2010 la CCC a été confrontée à un accroissement notable des demandes, émanant à la fois des associations déjà soutenues, mais aussi d'associations nouvellement demandeuses ou créées.

La Commission Vie Associative de la CCC a ainsi mis en évidence la nécessité de réexaminer les objectifs des politiques culturelles et sportives ainsi que les modalités d'attribution des subventions.

Elle s'est réunie le 9 décembre 2010 afin d'établir la liste des associations et des manifestations d'intérêt communautaire pour l'année 2011. et propose

• **de retenir pour 2011:**

**Les associations** suivantes :

Amis de l'abbaye de La Sauve

A.F.L du Créonnais

Echiquier club du Créonnais

Football club en Créonnais

Gens et amis de la poterie

Handball club Créonnais

J.O.S.E.M.

Musique en Créonnais

Petit bruit petit plouf

S.A.H.C.C.

Les Mots de Jossy

La Soupape (section cirque)

Union sportive Sadiracaise (section Rugby)

Université du temps libre

U.S.L badminton

Poubelle Verte

**Les manifestations suivantes :**

Nuit de La Sauve, Fête de la poterie, Festival du conte, Entre deux films

- **de considérer** que cette liste n'obère pas la possibilité de retranchement ou d'ajout, selon les possibilités budgétaires.
- **d'adopter les** mesures d'ordre budgétaire appropriées pour les subventions de l'année N +1 (2011) au regard de celles de l'année N(2010)

- *Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés, à l'unanimité,*
- **Acceptent** la liste des associations et des manifestations d'intérêt communautaire telle qu'elle a été présentée pour l'année 2011.
- **Confirment l'accord de principe** pour verser par anticipation, les acomptes de subventions aux associations, calculés au prorata du 12<sup>ème</sup>, de la subvention votée au budget N, ceci dans l'attente du vote du budget de l'année N +1.

**7) Mise en place de la collecte sélective pour la commune de SAINT GENES DE LOMBAUD (délibération 47/12/10)**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes se trouve dans la situation où les zones de « services 2009 » sont les suivantes (cf délibération N°91/12/08) :

- 1 collecte hebdomadaire : zone 1
- 2 collectes hebdomadaires : zone 2
- 2 collectes hebdomadaires+ 1 tri sélectif : zone 3
- 1 collecte hebdomadaire + apport volontaire : zone 4
- 1 collecte hebdomadaire + 1 tri sélectif tous les 15 jours. : zone 5

Par délibération du 22 octobre 2010, le Conseil Municipal de **SAINT GENES DE LOMBAUD** sollicite pour **l'année 2011** le changement du régime de collecte actuel - 1 collecte hebdomadaire **en une collecte hebdomadaire et un tri sélectif tous les 15 jours (zone 5).**

*Après en avoir délibéré, conformément à l'article L 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales (délibération avant le 15 octobre 2010 pour une application en 2011), les membres communautaires présents, acceptent à l'unanimité la demande pour la commune de SAINT GENES DE LOMBAUD du passage de la zone 1 en zone 5 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.*

**8) Demande de classement du bassin de la Dordogne par l'UNESCO au titre du label Homme et Biosphère (délibération 48/12/10)**

M. le Président porte à la connaissance du Conseil Communautaire le dossier de candidature pour le classement du bassin de la Dordogne par l'UNESCO au titre du label Homme et Biosphère, préparé par l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne EPIDOR.

### Présentation

Le conseil d'administration d'EPIDOR souhaite présenter la candidature du bassin versant de la Dordogne pour un classement par l'UNESCO au titre de Réserve Mondiale de Biosphère.

Pour être éligible, deux conditions sont à réunir

- le bassin versant de la Dordogne doit présenter une haute valeur écologique,
- la candidature du bassin versant de la Dordogne doit être acceptée et soutenue par un maximum d'acteurs du bassin.

L'obtention de ce label serait l'occasion de faire reconnaître internationalement la valeur du bassin versant de la Dordogne.

Elle viendrait couronner les nombreux efforts réalisés pour concilier développement économique et respect de l'environnement aquatique. Elle soutiendrait les nouvelles initiatives allant en ce sens. Enfin, elle serait l'occasion de mieux faire connaître le bassin versant et la rivière Dordogne à ses propres riverains et de susciter un sentiment d'appartenance et de fierté.

Le label concernerait l'ensemble du bassin versant avec comme axe central la rivière Dordogne, qui forme un trait d'union entre les territoires de l'amont et de l'aval. La rivière bénéficie encore d'une très bonne qualité, résultat des pratiques et des usages qui se développent sur l'ensemble du bassin versant. À ce titre, la Dordogne est un indicateur intéressant du caractère durable du développement du bassin versant.

Le label UNESCO ne produit pas de contraintes réglementaires nouvelles. Il est l'occasion de prendre conscience que l'état de la Dordogne dépend de l'engagement de chacun dans la voie d'un développement respectueux de l'environnement. À défaut, il pourrait être retiré lors d'une révision par l'UNESCO.

Ce projet de labellisation du bassin de la Dordogne est exemplaire à deux titres. D'abord, parce qu'il concerne un grand territoire et qu'il formerait la réserve de biosphère la plus étendue d'Europe. Enfin, parce que contrairement à d'autres réserves de biosphère, la Dordogne n'est pas un milieu « sous cloche ». La rivière Dordogne est en effet un milieu exploité par l'homme, notamment pour la production hydroélectrique. À ce titre, ce projet correspond complètement à une conception moderne du développement durable.

Le soutien de la population et de ses représentants est essentiel pour l'obtention du label Réserve de biosphère de l'UNESCO. La présente délibération du Conseil Municipal [*conseil communautaire, autre*] témoignera ainsi de l'engagement des élus dans le projet. Il est aussi important qu'ils promeuvent ce projet et les valeurs qu'il porte auprès de leurs administrés.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

***Prend acte*** de la valeur patrimoniale du bassin de la Dordogne et de la nécessité de s'engager durablement dans la voie d'un développement qui allie les enjeux écologiques et économiques,

***Se prononce favorablement*** pour un classement du bassin de la Dordogne par l'UNESCO au titre de réserve mondiale de Biosphère,

***Soutient*** la démarche engagée par EPIDOR, porteur du projet.

**9) Décision modificative n°02/2010 relative a l'abondement du programme d'investissement 12  
«Maison du Patrimoine Naturel» (délibération 49/12/10)**

Monsieur le Président explique aux conseillers communautaires la nécessité de procéder à une décision modificative sur le budget unique 2010, afin d'assurer le paiement de l'entreprise qui a réalisé les travaux d'Aménagement paysager de la Maison du patrimoine Naturel de Sadirac

Cette dépense n'avait pas été prévue en totalité en Section d'Investissement sur le compte de l'opération 12, avec une seule prévision de 100 000 € car l'adoption du Budget Unique était antérieure à l'ouverture des plis du marché.

Or le montant des travaux (honoraires compris) s'élève à 130 000 €

Aussi convient-il de compléter la provision du compte à hauteur de 30 000 € afin de solder ce marché et revendiquer le versement des aides résiduelles.

**Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés, à l'unanimité, acceptent la décision modificative** comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Opération 12 Maison du Patrimoine Naturel		30 000 €		
Opération 31 Siège social CDC imputation 2315	30 000 €			

**7) Informations diverses**

**7.1) Etat d'avancement du dossier de LJC**

Etant donné la complexité du dossier (4 sites pour 5 besoins identifiés à ce jour dont le principal est constitué par l'ALSH) et à la demande des élus communautaires, l'attache de « programmistes » a été décidée en bureau.

Un marché d'étude de programmation devra être signé,

Il s'agit d'un MAPA (Marché à procédure adaptée), pour lequel M. le Président dispose d'une délégation de signature du Conseil Communautaire (délibération n°028/2008 du 8 avril 2008)

Lés élus ont été conviés à une visite de l'ancienne maison de retraite de Créon, les autres sites font l'objet d'un reportage photographique.

En ce qui concerne la publicité de cette étude :

Un Avis d'Appel Public à concurrence a été adressé dans chacune des 14 communes du territoire pour affichage et publication sur le site internet communal,

Il a été procédé de même au siège de la Communauté (affichage + site internet)

Enfin une publicité dans journal d'annonces légales (Le Résistant) a été engagé (envoi le 26 novembre 2010 et parution 2 décembre 2010)

Un cahier des charges et un cahier des clauses particulières ont été établis et remis aux candidats.

#### Résultats de la consultation :

9 dossiers ont été adressés à des cabinets intéressés

Seuls 2 candidats ont déposé un dossier pour une date limite de remise des offres arrêtée le 13 décembre 2010,

Le faible taux de réponses s'explique par la complexité du dossier et la nécessité de procéder à l'étude de multiples hypothèses.

M. le Président fait savoir qu'une réunion d'ouverture et d'études des 2 offres est prévue le 21/12/10 à 20 H à HAUX pour examiner les 2 candidatures précitées

Compte tenu de l'importance de ce dossier, il est suggéré aux membres du conseil communautaire qui le souhaitent, de faire connaître au plus vite leur volonté d'y participer .

### **7.2) Dates et lieux des prochaines réunions communautaires**

Monsieur le Président fait savoir que le prochain bureau communautaire aura lieu à SAINT LEON le 11 janvier 2011. Un tableau prévisionnel pour plusieurs mois est remis aux maires.

### **7.3) Relais de Services Publics (RSP)**

M. le Président informe le Conseil Communautaire que la communauté de Communes a « pris rang » pour l'obtention d'une subvention d'Etat pour le relais(ou maison) de services publics « nouvelle formule » qui prévoit l'intégration de services marchands dans la structure existante tels que réservation de billets de train, .....

M. NADAUD déplore que les Services Publics soient remis en cause ,car la Cabane à Projets , qui reste la structure d'animation du RSP actuel, va devoir relayer à terme certains services publics tels La Poste, la SNCF....et de ce fait risque ainsi d'être détournée de sa vocation première.

## **8) Intervention des Vices- Présidents**

### **8.1) Exposé de Monsieur le Vice- Président en charge des relations avec le Pays Cœur Entre deux Mers et du Développement Durable**

M. le Vice Président informe que deux fiches Action ont été déposées au Pays dans le cadre du Contrat de Pays 2009.2012 et concernent la création d'un Pôle de Services (voir plus haut RSP) et l'aménagement d'un site d'accueil pour l'ALSH (LJC). Elles seront susceptibles d'ajustements ultérieurs.

### **8.2) Exposé de Madame la Vice- Présidente en charge du social et de la solidarité**

- Concernant le projet de portage des repas à domicile, Madame la Vice - Présidente annonce que le cahier des charges vient d'être rédigé après un travail en commission, Il est actuellement en phase de validation ; l'avis d'Appel public à la Concurrence va être publié très prochainement.

Pour une stricte application du Code des Marchés Publics, la procédure qui devra être mise en place sera un MAPA (Marché A Procédure Adaptée). L'appel d'offres sera lancé pour une fourchette entre 50 et 100 repas par jour.

Le budget estimé à la charge de la Collectivité (CCC) est d'environ 35 000 à 40 000 €/ an pour participation à la livraison.

Le démarrage de cette prestation peut être programmé pour avril ou mai 2011.

L'ESAT qui avait annoncé sa volonté ne pas donner suite au projet d'installation d'une cuisine centrale (pour des simples raisons d'arbitrage financier) a décidé de réviser sa position. M. Patrick GOMEZ, vice Président du CIAS complète l'intervention de Mme CREPEAUX en précisant que le délai d'installation d'une cuisine centrale est d'environ 24 mois, et qu'une réunion avec l'ESAT est prévue le 17 décembre 2010.

- A la demande du Président et à des fins pédagogiques essentiellement, il est prévu que le CIAS présente son champ de compétences, d'intervention et ses modalités de fonctionnement, ceci lors d'une prochaine réunion du Conseil Communautaire.

### **8.3) Exposé de Monsieur le Vice- Président en charge de la vie associative culturelle et sportive**

M. le Vice Président présente un compte rendu de l'activité de la commission Vie Associative réunie le 9 décembre pour examiner les demandes de subventions 2011 selon la « grille » évoquée au précédent compte rendu

Il remercie le Conseil Communautaire d'avoir accepté les propositions, ainsi que celles du groupe « Réseau de Lecture Publique » qui s'est réuni le 8 décembre.

### **8.4) Exposé de Monsieur le Vice- Président en charge du développement économique, touristique et patrimoine**

M. le Vice Président présente l'avancement du dossier de groupement de commande signalétique, L'avis de M. Jean Marie DARMIAN, Conseiller Général en tant que Président du Comité Départemental du Tourisme du CG 33 a été sollicité pour connaître la position des autres CdC concernées par cette étude.

En cas d'une réponse favorable, il conviendra ensuite par décision communautaire CCC après avis des communes, de valider les propositions chiffrées du cabinet ROSTEIN.

M. le Vice Président rappelle qu'il conviendra que la Communauté des Communes se prononce sur sa volonté d'implanter ou un RIS dans chaque Commune du territoire.

La Communauté des Communes a aussi été destinataire de la charte Entre deux Mers Signalétique rédigée par la CdC Vallon de l'Artolie.

### **8.5) Exposé de Monsieur le Vice- Président en charge de la communication**

- Monsieur le Vice Président fait savoir que les objectifs de résorption des zones blanches sont quasiment atteints par Gironde Numérique,
- Il a bien pris note des problèmes de débit sur la Commune de LE POUT rappelant aussi les préoccupations de saturation des lignes et de « multiplexage ».
- Monsieur le Vice- Président fait savoir que le MAG 21 portant sur l'Economie est édité, un exemplaire est présenté à l'assemblée.

**8.6) Exposé de Monsieur le Vice - Président en charge de l'aménagement de l'espace, du logement et de l'urbanisme**

Monsieur le Vice - Président rappelle que la phase 1 de l'étude OPAH est achevée, et qu'il convient à présent de réfléchir à la 2<sup>nd</sup>e phase qui concerne l'action OPAH. qui a pour corollaire les engagements financiers de la CCC et des communes concernées

**8.7) Exposé de Monsieur le Vice- Président en charge de la voirie, des déchets, de l'eau et des bâtiments intercommunaux**

Monsieur le Vice – Président fait part de l'évolution positive de la situation des contrats d'entretien et de maintenance des bâtiments communautaires,

Une analyse de révision est en cours dans l'objectif d'une consultation de prestataires.

**Fin de séance : 22H40**